



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 03 juin 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

AGEVON
21 rue du Château
67290 La Petite-Pierre

Affaire suivie par **Antoine SCHWARTZ**
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration concernant : La mise en œuvre des plans de gestion pour la gestion écologique des friches dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

P.J : Récépissé déclaration + fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante

- **La mise en œuvre des plans de gestion pour la gestion écologique des friches dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord sur les bans communaux de Reyersviller, Siersthal, Saint Louis Les Bitche, Sturzelbronn et Volmunster.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau **28 mai 2019**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2019- 00302**
- **Dossier réalisé par : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

Une copie du récépissé sera affichée dans les mairies de Reyersviller, Siersthal, Saint Louis Les Bitche, Sturzelbronn et Volmunster où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER